



COMMISSION RÉGIONALE DES ARBITRES

PROCÈS-VERBAL n°30

Réunion du bureau Exécutif du : 25 Mai 2020

Présidence : M. Karim ABED

Présents : MM. Jérôme CASCALES, Olivier GONCALVES, Fabrice POREE, Noël RIFFAUD et Denis SOTO, Patrice BOUREAU, Jean-Michel DERMARDIROSSIAN, Gilles ERMANI, Gérard THON.

Assiste : MM. Maxime APRUZZESE (CTRA)

Excusé : M. Nicolas PEZZOLI

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires de la Ligue peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée
- soit le jour de la transmission par courrier électronique (avec accusé de réception)
- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Toutefois pour la Coupe de France ou la Coupe Gambardella ou la Coupe de France Féminine, ils doivent être adressés dans les deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.

2. L'appel est adressé à la Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

La Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Réglementaire statue en dernier ressort dans le cas d'une décision rendue par la Commission de l'Arbitrage.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de 100 euros.

***Compte tenu de la situation sanitaire actuelle liée au COVID-19,
la Commission Régionale des Arbitres s'est réunie par voie téléphonique.***

APPROBATION DES PV DE CRA

Après lecture, le procès-verbal de réunion du Bureau Exécutif du 17.05 (PV 29) est approuvé à l'unanimité des membres présents.

OUVERTURE DE LA SEANCE

Le Président Karim ABED remercie les membres de CRA d'avoir pu se rendre disponibles pour cette réunion dématérialisée qui se déroulera en deux phases, la première le 23.05 avec les Présidents de CDA et la deuxième le lundi 25.05, les indisponibilités de chacun liées à l'épidémie du COVID-19 en étant à l'origine. Le président souhaite à tous une bonne santé dans cette période de déconfinement.

Les membres du Bureau Exécutif de la CRA réitèrent leurs félicitations dans le cadre de leurs réussites aux épreuves d'admission au titre d'Arbitre Fédéral à Bastien LERAY en F4, à Bilel MERZOUG et Emmanuel SEVA en JAF ainsi qu'à Marouane ABBAD EL ANDALOUSSI et Samuel LE TENNIER en FFU2 (Futsal).

L'accession au titre de JAF par nos deux Jeunes représentants va rendre possible pour la deuxième saison consécutive, la candidature d'un troisième Jeune Arbitre de Ligue à l'épreuve fédérale d'admissibilité des JAF pour la saison 2019/2020.

Sont également félicités trois représentants méditerranéens au niveau fédéral, nos deux Arbitres féminines fédérales au centre Justine CATANIA et Romy FOURNIER pour leur promotion au titre d'Arbitre Fédérale Féminine 1 (FF1) et Mathieu VERNICE pour son accession au titre de Fédéral F2.

POINTS ABORDES AVEC LES PRESIDENTS DE CDA

DOSSIER MEDICAL DES ARBITRES SAISON 2020/2021 :

Le Président de la CRA Karim ABED informe les Présidents de CDA quant aux nouvelles dispositions prises par la CRA pour la diffusion par mail à chaque Arbitre du fichier PDF du dossier médical ainsi que de leurs renseignements individuels relatifs aux examens à passer en fonction de leur âge et surtout avec les dates correspondantes des examens déjà effectués et/ou à réaliser.

Ces informations extraites de FOOT2000 par le Service Informatique de la Ligue, ont pour vocation de rappeler par anticipation aux Arbitres ce qu'ils doivent passer comme examen et ainsi pouvoir planifier leurs rendez-vous auprès des spécialistes.

De plus, le renvoi du dossier médical en fichier PDF au secrétariat de la Ligue permettra également un traitement administratif simplifié avec le médecin de la Commission Régionale et les services administratifs. Chaque Arbitre de Ligue étant déclaré non désignable au 01.07 de la saison, au fur et à mesure de la validation de leur licence et de leur dossier médical, ils deviendront désignables sur FOOT2000.

Le Président de la CRA propose aux Présidents de CDA de se mettre en rapport avec le service informatique de la Ligue.

TESTS TECHNIQUES DEMATERIALISES :

Le Président de la CRA, abordant le déroulement sous format dématérialisé des tests techniques en date du 16.05, résume la satisfaction des membres du Bureau Exécutif d'une part d'avoir pu les organiser et d'autre part sur le niveau de participation des Arbitres.

Quelques problèmes de connexion et de réponses dans les délais impartis ont perturbé la validation des réponses.

Un rattrapage est mis en place ce dimanche 24.05 sous le même format pour les Arbitres concernés par ces problèmes ainsi que pour ceux qui étaient non disponibles le 16.05.

Au niveau des Districts, la CDA de Côte d'Azur a mis en place ce dispositif identique pour ses propres épreuves, mais son Président Gilles ERMANI confirme, pour l'avenir, de conserver un questionnaire.

Pour la CDA du Var, Patrice BOUREAU signale également une organisation dématérialisée par le biais de vidéos projetées et un questionnaire spécifique. La CDA envisage 4 petits tests étalés sur la saison prochaine pour obtenir la note technique pour les classements.

RETOUR SUR LES PRISES DE CONTACT DES CDA AVEC LEURS ARBITRES :

Suite à la réunion du 07.05, il était convenu avec les CDA qui n'avaient pu le faire, de téléphoner à leurs Arbitres dans un souci de garder le contact avec eux.

Pour le District du Var, contact non effectué du fait de l'organisation des tests, et en Provence, 25% des Arbitres ont pu être joints par la CDA.

Au niveau des Quizz transmis par le CTRA, entre 35 et 40% d'Arbitres du Var et de la Cote d'Azur ont répondu.

RESULTATS DES CANDIDATS AUX EXAMENS FEDERAUX ET CLASSEMENT DES ARBITRES DE LA FFF :

Le Président de la CRA Karim ABED fait part des contacts téléphoniques qu'il a eus avec les Arbitres étant en situation de rétrogradation Ligue et avec le candidat JAF non reçu afin d'échanger sur leur moral ainsi que sur leur intention de continuer leur parcours arbitral.

Sur la situation du candidat JAF, après quelques échanges au niveau du suivi de formation, la CRA sur proposition de son Président et avec le concours du CTRA va mettre en place pour les saisons à venir plusieurs actions, à savoir :

- Axer la formation également sur le mental pour éviter les baisses de régime sur la saison
- Mise en place pour les JAL et à étendre pour le futur aux JAD
- **Intervention pour des entretiens a**
- Validation de fiches de suivi de transmission des rapports, de la formation, des points à travailler et d'entretien par rapport à leur activité scolaire ou universitaire.
- Possibilité de faire arbitrer des matchs en D1/D2 à des JAL dans le cadre de leurs parcours Ligue.

CORRESPONDANCES

DE LA CFA/DTA/FFF:

Mail du 18.05 de la DTA relatif à la tenue de la réunion de la CFA le 20.05 pour le classement des arbitres fédéraux et leur parution en date du 21.05.

DES CDA :

District du GRAND VAUCLUSE :

Mail du 22.05 du Président de la CDA Gérard THON informant la CRA de son impossibilité d'assister à la réunion Skype du 23.05 et de la tenue en date du 19.05 de la première réunion de CDA au District.

District des ALPES :

Mail du 22.05 du Président de la CDA Marc CHIRON informant la CRA de son impossibilité d'assister à la réunion Skype du 23.05.

DES ARBITRES :

Courrier : Frais

- LE TENNIER Samuel : mail du 17.05 relatif aux frais d'un match R1 Futsal du 16.11 toujours en attente de règlement
Lu et pris note, la CRA transfère le mail au Service Comptabilité de la Ligue.
- DEGHDICHE Amri : mail du 25.05 relatif aux frais du match de Coupe Nationale Foot Entreprise du 07.03 opposant ASPTT au NIKE FC.
Lu et pris note, la CRA transfère le mail au Service Comptabilité de la Ligue.
- MEJRI Mohamed Chakib : mail du 25.05 transmis par la F.F.F. et relatif aux frais du match de Coupe Nationale Foot Entreprise du 07.03 opposant ASPTT au NIKE FC.
Lu et pris note, la CRA transfère le mail au Service Comptabilité de la Ligue.

Courrier : Autres demandes

- ABDELKHALID Réda : mail du 18.05 relatif à une coupure de réseau entre le 15 et le 18.05 ne lui ayant pas permis de pouvoir se connecter pour les tests techniques du 16.05.
Lu et pris note, la CRA le remercie et lui précise qu'un test de rattrapage sera organisé le 24.05 à 18h00.
- DONADIO Julien : mail du 19.05 relatif à la transmission de l'attestation professionnelle justifiant son indisponibilité pour les tests techniques du 16.05 à 18h00.
Lu et pris note, la CRA le remercie et lui précise qu'un test de rattrapage sera organisé le 24.05 à 18h00.
- DOUAY Gaëtan : mail du 19.05 relatif à la transmission de l'attestation professionnelle justifiant son indisponibilité pour les tests techniques du 16.05 à 18h00.
Lu et pris note, la CRA le remercie et lui précise qu'un test de rattrapage sera organisé le 24.05 à 18h00.
- TAULIER Florian : mail du 19.05 relatif à la transmission de l'attestation professionnelle justifiant son indisponibilité pour les tests techniques du 16.05 à 18h00.
Lu et pris note, la CRA le remercie et lui précise qu'un test de rattrapage sera organisé le 24.05 à 18h00.

- REVERBERI Lucas : mail du 20.05 relatif à sa décision de mettre un terme à son parcours de Jeune Arbitre de Ligue pour revenir vers le football en tant que joueur.
Lu et pris note, la CRA le remercie pour cette information aux termes de cette saison écourtée mais aussi pour sa jeune carrière de JAL et lui souhaite un très bon retour vers le jeu.
- GHZAL Choukri : mail du 20.05 relatif à l'envoi de son dossier médical par mail.
Lu et pris note, la CRA le remercie.
- LE TENNIER Samuel : mail du 21.05 relatif à l'envoi de ses remerciements à la CRA, au CTRA, aux formateurs FUTSAL pour sa réussite et sa nomination d'Arbitre Fédéral Futsal FFU2.
Lu et pris note, la CRA le remercie et lui souhaite un très bon parcours fédéral pour les saisons à venir.
Mail du 22.05 transmettant une copie de son dossier médical envoyé à la FFF.
- LERAY Bastien : mail du 21.05 relatif à l'envoi de ses remerciements à la CRA pour lui avoir fait confiance lors de son arrivée en Ligue de Méditerranée, au CTRA, à tous les formateurs de la CRA et aux services administratifs de la Ligue pour sa réussite et sa nomination d'Arbitre Fédéral F4.
Lu et pris note, la CRA le remercie et lui souhaite un très bon parcours fédéral pour les saisons à venir.
- ABBAD EL ANDALOUSSI Marouane : mail du 23.05 relatif à l'envoi de ses remerciements à la CRA, au CTRA, à tous les formateurs de la CRA, de l'ETRA et FUTSAL pour sa réussite et sa nomination d'Arbitre Fédéral Futsal FFU2.
Lu et pris note, la CRA le remercie et lui souhaite un très bon parcours fédéral pour les saisons à venir.
- MARESNI Nabil : mail du 24.05 relatif à ses remerciements suite à la prise de contact téléphonique auprès de chaque Arbitre par la CRA lors de la période intense du confinement et également pour informer la CRA de son impossibilité de valider les tests techniques étant hors délai.
Lu et pris note, la CRA la remercie et lui précise qu'un test de rattrapage sera organisé le 24.05 à 18h00
- DJIANE Jullien : mail du 24.05 relatif à sa demande pour l'établissement de la fiche de renseignements pour la saison prochaine.
Lu et pris note, la CRA le remercie et l'informe qu'en raison de la situation sanitaire, aucune date n'a été fixée et de plus, il convient d'attendre la clôture de la présente saison.

Indisponibilité autres :

Rappel sur le protocole de communication Arbitres, tout mail à destination de la CRA par un Arbitre de Ligue doit être fait à partir de son adresse mail personnelle à l'adresse mail suivante unique : CRA@MEDITERRANEE.fff.fr.

Pour les indisponibilités saisies sur MyFFF dans le délai de prévenance inférieur à 20 jours, le justificatif idoine doit être transmis à la CRA par mail à cette même adresse.

INFORMATIONS DE LA CRA - MAILS TRANSMIS PAR LA CRA

MAILS ENVOYES AUX ARBITRES INTERESSES AVEC INFORMATIONS OU DEMANDE.S CRA

La CRA et/ou le CTRA ont transmis :

- Le 19.05 : mail envoyé aux Arbitres de Ligue n'ayant pas validé les tests techniques du 16.05 en les invitant à se connecter le 24.05 à 18h00.
- Le 19.05 : mail envoyé aux Arbitres de Ligue devant transmettre les justificatifs suite à leur indisponibilité lors des tests techniques du 16.05.

DECISIONS CRA

DECISION 54 – 25.05.2020 - Validation de la liste des Arbitres de Ligue admis à se présenter aux examens fédéraux pour la saison 2020/2021 :

Après lecture des différents résultats aux tests subis par les Arbitres de Ligue promotionnels pouvant potentiellement se présenter aux examens fédéraux, sur proposition du pôle Formation,

Le Bureau Exécutif de la CRA valide la liste des Arbitres de Ligue qui se présenteront en tant que candidats aux différentes épreuves d'admissibilité organisées par la DTA comprenant un contrôle de connaissances et des tests physiques.

Cette liste est la suivante pour les catégories qui seront représentées :

- **Candidates FF2 Fédérale Féminines 2 :**
 - GIURAN Bianca
- **Candidats F4 Fédéral 4 :**
 - MORANT Clément
 - ZOUAIN Maxime
- **Candidat AAF3 Assistant Fédéral 3 :**
 - SPADAFORA Christopher
- **Candidats JAF Jeune Arbitre de la Fédération :**
 - AMSILI Benjamin
 - MERZOUG Yassine
 - TAULIER Florian

En application de l'Article 39 de son Règlement Intérieur, la CRA transmettra cette liste pour validation par le Comité de Direction de Ligue.

Les Arbitres seront informés par leurs responsables de formation par téléphone de cette décision et un mail sera rédigé à tous les présidents de CDA avant la parution des classements.

En raison de la situation sanitaire actuelle liée au COVID-19, les dates d'examen ne sont toujours pas fixées par la CFA.

DECISION 55 – 25.05.2020 – Validation de Promotions sur la Catégorie Promotionnelle et d'affectations de JAL au titre d'Arbitre R2 :

Le Bureau Exécutif de la CRA réuni ce jour 25.05.2020, après avoir pris note des résultats encourageants des candidats aux épreuves d'admission des examens fédéraux dont l'accession au titre de F4 de Bastien LERAY, se voit dans l'obligation de revoir, pour la saison prochaine, le nombre d'Arbitres REP (Elite Régionale Promotionnel).

En application de l'Article 22 bis de la CFA, le nombre d'Arbitres de Ligue pouvant évoluer dans le championnat N3 doit être composé au minimum de 50% d'Arbitres Promotionnels.

La Ligue Méditerranée de Football disposant d'un effectif de 11 Arbitres sur le Championnat N3 Groupe « Méditerranée/Corse », un effectif promotionnel de 5 au minimum est obligatoire, les 6 Arbitres non promotionnels complétant l'effectif étant présents.

Le Bureau Exécutif de la CRA se voit dans l'obligation de doter la catégorie promotionnelle d'un Arbitre supplémentaire.

Après examen du groupe d'Arbitres classés R1P composé d'Arbitres JAF en fin de première saison et en regard des notes techniques obtenues dans le Pôle des Promotionnels,

Le Bureau Exécutif de la CRA propose de promouvoir à la catégorie REP pour la saison 2020/2021, l'Arbitre suivant :

- **AMZALLAG Simon = Arbitre de Ligue REP**

De plus, afin de pouvoir disposer d'un groupe d'Arbitres Assistants promotionnels assez conséquent dans le but de les faire progresser dans leur parcours Ligue et également de pouvoir respecter dans le temps, les obligations de la CFA liées à cette fonction tout en se fixant l'objectif d'une augmentation du nombre de candidatures fédérales au titre AF3,

Le Bureau Exécutif de la CRA propose de promouvoir à la catégorie ARP1 pour la saison 2020/2021, l'Arbitre suivant :

- **MOSETTICH Théo = Arbitre Assistant de Ligue ARP1**

Le Bureau Exécutif de la CRA a aussi validé les noms des Jeunes Arbitres de Ligue JAL1P et JAL1 intégrant, du fait d'avoir eu des résultats positifs et d'avoir atteint pour un JAL1P la limite d'âge de 23 ans, la Catégorie Séniors R2, à savoir :

- **BOULAHYA Bilel**
- **BOULINGUEZ Romain**
- **HALLLOULI-ERRAFIK Anouar**

- **SAVADODO Sékou**

Ces décisions CRA seront définitives sous réserve de leur nomination par le Comité de Direction de Ligue lors de sa prochaine réunion.

Ces informations seront transmises aux Présidents de CDA.

La CRA félicite les Arbitres pour ces promotions et leur souhaite de bonnes vacances sportives.

Décision 56 – 25.05.2020 – Suite demande de GUESDON Enzo de pouvoir se mettre en année Sabbatique pour la saison 2020/2021 :

La CRA a reçu en date du 20.05, un mail de l'Arbitre de Ligue R1P et JAF2 Enzo GUESDON l'informant qu'en raison d'un manque de disponibilité lié à ses obligations professionnelles et le fait de ne pas être en mesure d'assurer une saison normale d'arbitrage, il demande à la CRA de pouvoir disposer d'une année sabbatique pour la saison 2020/2021.

En application de l'Article 25 de son Règlement Intérieur en vigueur relatif à l'interruption d'activité d'un Arbitre et ceci pour une seule saison, et après examen du dossier, la CRA déclare cette demande conforme.

Le Bureau Exécutif de la CRA émet un avis favorable à cette demande d'année sabbatique pour la saison 2020/2021.

La CRA informe l'Arbitre qu'en raison de l'application du Règlement Intérieur de la CRA Article 22, l'épreuve technique en vigueur entre dans le classement annuel des Arbitres pour la saison en cours et notamment pour leur affectation sur la saison suivante.

Cela signifie que les tests techniques à prendre en compte correspondent à ceux effectués à la fin de saison par l'Arbitre concerné, ayant été en activité ou non pour maladie, en année sabbatique ou en arrêt d'arbitrage.

En conséquence, tout Arbitre en arrêt devra repasser ces tests techniques aux dates prévues tout comme les tests physiques.

Enzo GUESDON étant Arbitre JAF 2° année, la CRA a transféré ce mail à la DTA pour information.

Cette décision est transmise pour information à la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage.

DECISION 57 – 25.05.2020 – Classements des Arbitres de Ligue saison 2019/2020

Après avoir validé l'ensemble des notes des tests techniques effectués par les Arbitres de Ligue en date du 16.05 sous format dématérialisé pour l'ensemble des Arbitres et suite à la décision 52 du 17.05.2020 pour ceux étant dans l'obligation de subir le rattrapage,

Après avoir validé les divers fichiers relatifs aux classements par catégories d'Arbitres, à savoir, Promotionnels, Non Promotionnels, Féminines, Futsal et JAL,

De plus, pour tenir compte des décotes individuelles dites NOTE CRA validées par la CRA et du calcul définitif de la note pratique technique, en application de l'Article 23 du Règlement Intérieur,

Le Bureau Exécutif de la CRA du 25.05 procède à la validation des nouvelles affectations pour la saison 2020/2021 tout en tenant compte des significations d'arrêt d'arbitrage et de mutation transmis par les Arbitres concernés.

Sont validées et inscrites, les annotations liées aux réserves quant aux réussites futures sur les tests techniques.

Le Bureau Exécutif valide pour toutes les catégories d'Arbitres, les classements et confirme leur publication par catégories sur le site internet de la Ligue en date du mercredi 03.06.2020 en fin de matinée et la diffusion individuelle par mail des notes le même jour en fin d'après-midi.

Cette décision CRA sera définitive sous réserve de sa validation par le Comité de Direction de Ligue lors de sa prochaine réunion.

Le Bureau Exécutif de la CRA remercie le service Communication de la Ligue pour la mise en forme de la présentation de ces classements attendus par les Arbitres.

POINT SUR INDISPONIBILITES MEDICALES A JOUR AU 25.05.2020

En attente de renseignements complémentaires pour les indisponibilités dont les dates de fin sont tombées et en l'absence de nouvelles informations.

- SMOUNI Hicham : jusqu'au 30.06.2020
- FALASCHI Dylan : jusqu'au 31.08.2020

POINT SUR INDISPONIBILITES

La mise à jour de ce fichier a été définitivement arrêtée pour la saison en cours à la date du 22.03.2020.

RAPPEL SUR LES DATES IMPORTANTES DE LA SAISON 2019-2020

Date fixée pour la diffusion des classements des Arbitres de Ligue toutes catégories : 03.06.2020.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les membres de la CRA d'avoir pu assister à cette réunion ouverte à partir de 17h00 et prononce la fin de séance à 19h30.

Prochaines réunions de CRA Le 10 Juin 2020

**Président
Karim ABED**

**Secrétaire
Noël RIFFAUD**